



Obligation des parents pour financement des études des enfants

Par **sliomnognu**, le **30/09/2009** à **13:38**

Bonjour,

voilà nous avons dû faire un crédit étudiant pour financer nos études car apparemment nos parents ne pouvaient pas le faire
nous avons contracté 9000 € de crédit étudiant
aujourd'hui mon frère part également en études et là mes parents n'ayant pas changé de situation à part un divorce
ils vont lui payer ses études
nous ne trouvons pas cela normal une telle différence

a-t-on un recours pour leur demander un remboursement d'une partie de notre prêt étudiant
???????????

merci de votre réponse

cordialement